Interdiction de fumer et club privé

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 14 janvier 2007

Je fréquente un local dit privé (joueurs de cartes lieu de rencontre joueurs de boules) pour avoir acces a ce local nous payons une carte d'adhérent est ce un lieu ou l'interdiction doit etre appliquée

Réponse :
Oui, s'il y a du personnel ou si le club reçoit du public ou si enfin il est hébergé dans un local soumis au décret du 15 novembre 2006 (municipal par exemple)

Copyright © DNF - Pour un monde Zéro Tabac